

## **Relevés de conclusions du COPIL – MARDI 16 Avril 2024**

Présentes et présents : Karen McKoy, Anne-Laure Bañuls, Yvon Sterckers, Christophe Paupy, Elodie Chapuis, Pierre Becquart (représente Dorothee Misse/DS5), Sylvie Hurtrez (Visio), Hélène Broutin, Frédéric Simard.

Première partie avec le CUCL : Céline Arnathau, Lionel Brazier, Rémy Froissart.

### **1/ AG exceptionnelle du 28 mai**

Annonce de l'AG du 28 mai à envoyer à tous pour les inscriptions (obligatoires car sur campus CNRS) : préciser le sujet principal de l'AG sur le futur de l'unité. Les non permanentes et permanents peuvent participer le matin si intéressé.e.s, l'après-midi est réservée aux permanent.e.s.

### **2/ Travail et finalisation de la proposition sur le cahier des charges du GT-Futur**

A la demande du DU, le groupe du 15 mars a fait des propositions pour définir le cahier des charges du « GT-Futur » qui sera lancé avant la fin du mois. Le COPIL-CUCL a retravaillé ces propositions et finalisé le document :

Le cahier des charges définit les objectifs, les propositions d'outils et le chronogramme, et sera joint à l'appel à volontaires.

L'appel à volontaires sera lancé le lundi 22 avril pour création du groupe le vendredi 26 avril. Chaque permanente et permanent peut se porter volontaire, avec un engagement conséquent à prévoir jusqu'au 28 mai (plusieurs réunions, sondages à mettre en place, synthèse à partager à toute l'unité...).

La première réunion du GT devrait se tenir le lundi 29 avril ou mardi 30 avril.

Seconde partie COPIL exclusivement : Les membres du CUCL se retirent.

### **3/ Mobilité interne**

Une demande de mobilité inter-DS est remontée la direction. Ce point sera mis à l'ODJ du prochain CUCL le 16 Mai pour avis. Il existe un protocole pour les C-EC et ITA qui est remis ici en annexe de ce relevé de décisions.

### **4/ Concours chercheuses et chercheurs CNRS et IRD**

Sont remontées les candidatures suivantes pour MIVEGEC :

Erika Burioli : candidate CRCN au CNRS Section 21 (équipe CREEC/DS1)

Juliette Hayer: Candidate CRCN IRD en CSS5 (équipe GENESys/DS2)

Debapriyo Chakraborty : Candidat CRCN IRD en CSS2, CSS3, inter-CSS (équipe HEAT/DS1)

Hacène Medkour: candidat CRCN IRD en CSS2 (équipe IAT/DS5)

## ANNEXE 1

### MOBILITE INTERNE DES C/EC ET ITAS AU SEIN DE L'UMR MIVEGEC

***L'UMR MIVEGEC souhaite fixer le cadre général de la mobilité interne des Chercheur.e.s, Enseignant.e.s-Chercheur.e.s, Ingénieur.e.s et Technicien.ne.s entre équipes de recherche et/ou Départements Scientifiques (DS) en cours de mandat.***

#### **Cadrage**

Les C-EC et ITAs de MIVEGEC peuvent demander à changer d'équipe ou de Département Scientifique de rattachement à tout moment en cours de mandat. Ces mouvements de personnels doivent cependant rester exceptionnels.

Les réunions d'équipe, de DS et, pour les ITAs, les entretiens annuels avec le responsable hiérarchique direct (N+1) doivent permettre de s'assurer du bien-être et de l'implication de chacun et chacune dans son travail et dans le collectif. Ces réunions et entretiens sont le premier lieu où faire état de tout mal-être, signaler tout dysfonctionnement ou détecter toute dérive par rapport aux projets et/ou plans initiaux. Toute alerte doit donner lieu à une écoute et, selon son niveau de gravité, à la mise en place d'éventuelles mesures adaptées dans l'équipe et/ou le DS.

La demande de mobilité est une démarche individuelle. Elle doit être motivée et argumentée.

La mobilité d'un responsable hiérarchique n'entraîne aucunement la nécessité de mobilité des agents dont il a la responsabilité dans l'équipe de départ.

Le changement de Département Scientifique sera sans conséquence sur la dotation financière des DS de l'année en cours.

#### **Procédure**

Un changement d'équipe au sein d'un même DS s'organisera selon les procédures internes au DS. La direction sera informée par mail ([mivegec@ird.fr](mailto:mivegec@ird.fr)) et, après validation avec les responsables du DS, la mobilité sera actée en session ordinaire du CUCL et inscrite à l'organigramme.

Une mobilité entraînant un changement de DS doit faire l'objet d'un accord préalable de la direction. L'agent souhaitant changer de DS de rattachement introduira sa demande par un mail à l'adresse générique [mivegec@ird.fr](mailto:mivegec@ird.fr). Celle-ci comprendra :

- La demande motivée de changement d'équipe de recherche et la date d'effet souhaitée ;
- L'avis des responsables du DS de départ ;
- L'accord des responsables du nouveau DS de rattachement, prononcé sur la base d'un plan d'insertion dans l'équipe de destination.

La direction accuse réception de la demande et l'instruit en interaction avec l'agent.

Le plan de mobilité est soumis au CUCL pour avis et éventuelles recommandations. Sur la base de cet avis, le DU entérine la mobilité qui sera actée sur l'organigramme à la date retenue.

À tout moment du processus, l'agent peut saisir ses représentants au CUCL et peut bénéficier d'un accompagnement par le GEAI « *Groupe d'Écoute, d'Accompagnement et d'Information* » ou tout.e autre collègue de son choix

Version du 23/11/2022, DU